

Vous pouvez imprimer ou enregistrer en pdf le document.

Comment enregistrer en PDF ?

Avec Excel 2010 : Aller sur l'onglet FICHIER, puis ENREGISTRER SOUS, dans la liste déroulante TYPE, choisissez PDF et choisissez le nom et l'emplacement de votre document.

Vous pouvez copier les zones de texte et les graphiques.

Comment ôter la protection de la feuille?

Aller dans "Révision", puis "ôter la protection de la feuille" (le mot de passe est SEE2016)

L'ESSENTIEL DU MARCHÉ DU TRAVAIL EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Focus sur le département du Cher

ECLAIRAGES ET
SYNTHESES
Mai 2018



GRANDES CARACTÉRISTIQUES DU DÉPARTEMENT DU CHER

Chiffres clés

p.3

L'EMPLOI DE LA POPULATION DANS LE DÉPARTEMENT DU CHER

Activité de la population

p.3

Mobilité de la population

p.4

L'EMPLOI DANS LES ÉTABLISSEMENTS DU DÉPARTEMENT DU CHER

Démographie des établissements

p.5

Emploi salarié

p.5

LES RECRUTEMENTS DANS LE DÉPARTEMENT DU CHER

Les déclarations préalables à l'embauche (DPAE)

p.6

Les offres d'emploi enregistrées

p.6

Les projets de recrutement des entreprises : enquête Besoins en main d'œuvre 2018

p.7

LE CHÔMAGE DANS LE DÉPARTEMENT DU CHER

Taux de chômage

p.8

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi

p.8

1) Caractéristiques des demandeurs d'emploi

p.8

2) Motifs d'entrée des demandeurs d'emploi

p.9

3) Ancienneté au chômage

p.9

4) Formation des demandeurs d'emploi

p.10

5) Les métiers recherchés par les demandeurs d'emploi

p.10

6) Indemnisation

p.11

GLOSSAIRE

p.12



Grandes caractéristiques du département du Cher

Chiffres clés

Le département du Cher comprend 290 communes.

Les villes clés du département sont :

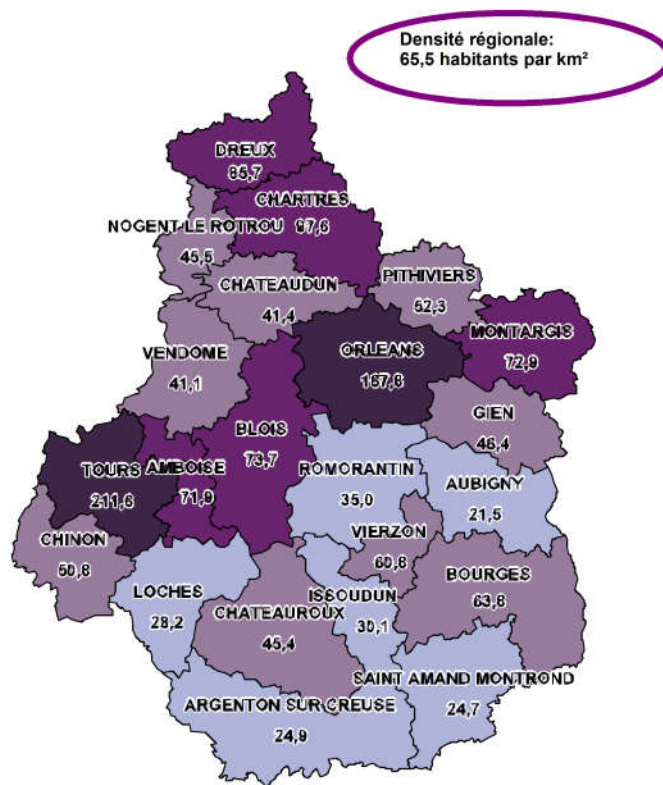
- ◆ Bourges (66 666 habitants)
- ◆ Vierzon (27 081 habitants)
- ◆ Saint-Amand-Montrond (10 518 habitants)
- ◆ Saint-Doulchard (9 242 habitants)
- ◆ Mehun-sur-Yèvre (6 828 habitants)

Le département du Cher compte 311 897 habitants, soit 12,2% de la population de la région Centre-Val de Loire.

La densité de population est de 43,1 hab./km² dans le département du Cher alors qu'elle est de 65,5 hab./km² au niveau régional.

Densité (Habitants/km²)

■	167,0 à 212,0
■	65,5 à 167,0
■	41,0 à 65,5
■	21,0 à 41,0



Source : Insee / RP 2012

L'emploi de la population dans le département du Cher

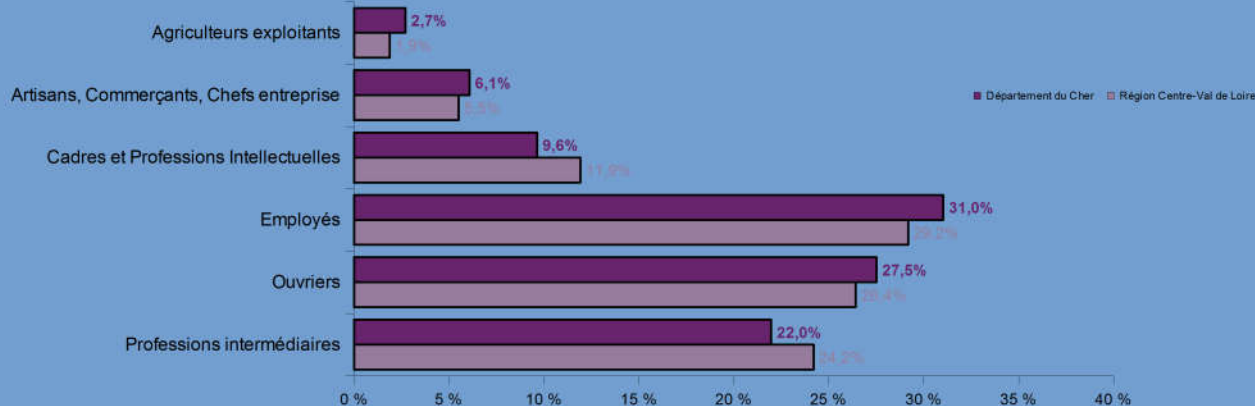
Activité de la population

Les employés sont sur-représentés avec 31,0% dans le département du Cher, contre 29,2% dans la région Centre-Val de Loire.

Le taux d'activité des 15-64 ans est de 72,4% dans le département du Cher et de 73,8% dans la région Centre-Val de Loire.

La plus grande partie de la population active du département du Cher est composée d'employés (31,0%), d'ouvriers (27,5%) et de

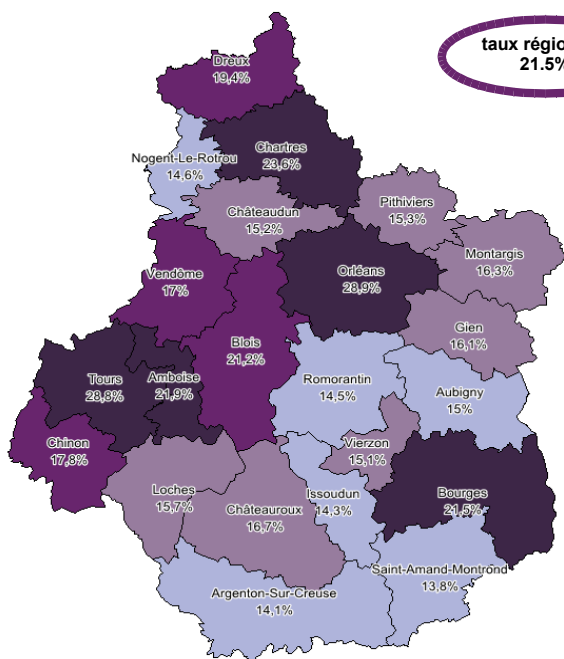
Part des actifs (15-64 ans) par catégorie professionnelle



Source : Insee / RP 2012

Le département du Cher a un taux de diplômés de l'enseignement supérieur (18,5%), qui est inférieur à celui de la région (21,5%). Le taux de non diplômés dans le département du Cher (16,9%) est inférieur à celui de la région Centre-Val de Loire (17,3%).

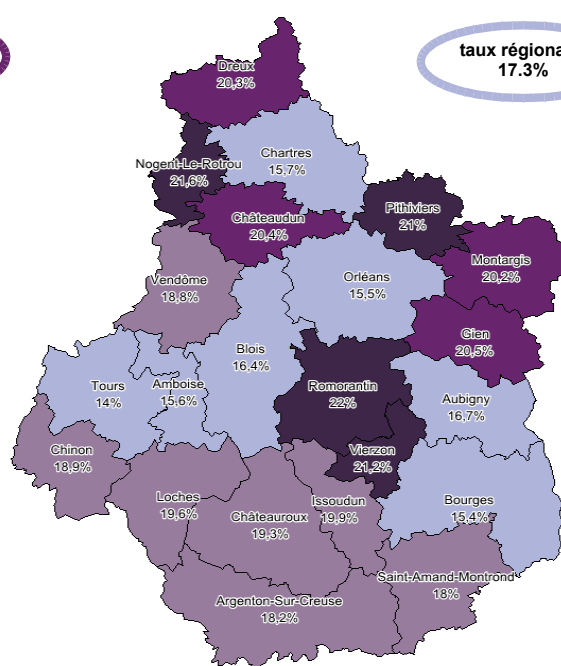
Taux de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 15 ans ou plus non scolarisés.



Part des diplômés de l'enseignement supérieur parmi les personnes de 15 ans ou plus non scolarisées

- Supérieure à 21,5 (taux régional)
- De 17% à 21,5% (taux régional)
- De 15% à 17%
- Inférieure à 15%

Taux de non diplômés parmi les 15 ans ou plus non scolarisés.



Part des non diplômés parmi les personnes de 15 ans ou plus non scolarisées

- Supérieure à 21%
- De 20% à 21%
- De 17,3% (taux régional) à 20%
- Inférieure à 17,3% (taux régional)

Source : Insee / RP 2012

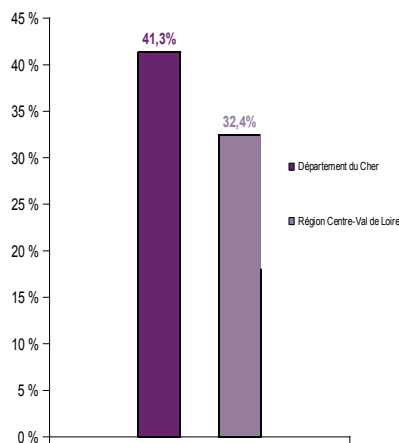
Mobilité de la population

Les actifs résidant dans le département du Cher sont moins mobiles que ceux qui habitent sur la région.

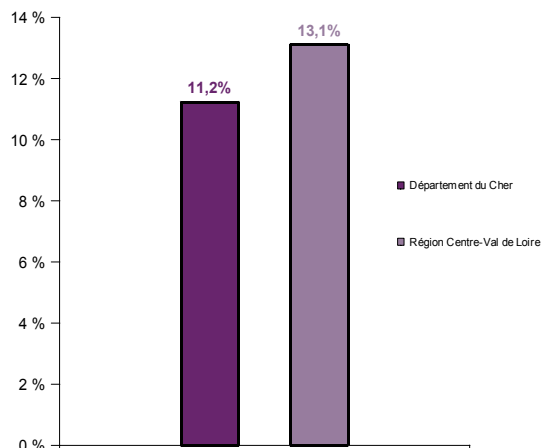
Dans le département du Cher, 41,3% des actifs de 15 ans ou plus résident et travaillent dans la même commune. Ce taux est de 32,4% au niveau de la région Centre-Val de Loire.

Dans le département du Cher, 11,2% des personnes travaillent dans un autre département. En région, 13,1% des actifs occupés travaillent dans un autre département que celui dans lequel ils résident.

Part des actifs de 15 ans ou plus travaillant et résidant dans la même commune



Part des personnes travaillant dans un autre département



Source : Insee / RP 2012

Source : Insee / RP 2012

L'emploi dans les établissements du département du Cher

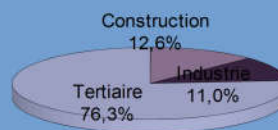
Démographie des établissements

Les établissements du secteur tertiaire sont moins présents dans le département du Cher qu'en région Centre-Val de Loire.

A fin 2016, le nombre d'établissements employeurs s'établit à 5 940 dans le département du Cher pour 71 771 emplois salariés.

Dans le département du Cher, le secteur tertiaire représente 76,3% des établissements, contre 76,4% en région Centre-Val de Loire.

Répartition des établissements par secteur d'activité

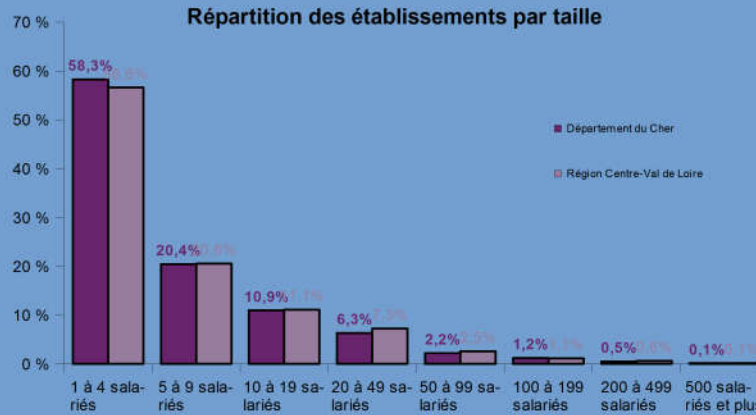


Une proportion de grands établissements (50 salariés ou plus) similaire à celle de la région Centre-Val de Loire.

La proportion d'établissements de 1 à 4 salariés atteint 58,3% dans le département du Cher, suivie par les établissements de 5 à 9 salariés dont la part représente 20,4% de l'ensemble des établissements du département.

4,0% des établissements du département du Cher sont des établissements de 50 salariés et plus, contre 4,4% en région Centre-Val de Loire.

Répartition des établissements par taille



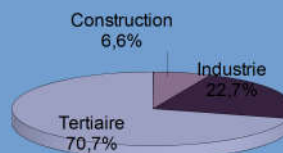
Source: DADS données brutes à fin 2016

Emploi salarié

Dans le département du Cher, les établissements de 10 salariés ou plus représentent 21,3% et emploient 78,8% des salariés.

Le secteur tertiaire regroupe 70,7% des effectifs salariés dans le département. En région Centre-Val de Loire, ce même secteur représente 73,2%.

Répartition des effectifs par secteur d'activité



Répartition des effectifs par taille



Les recrutements dans le département du Cher

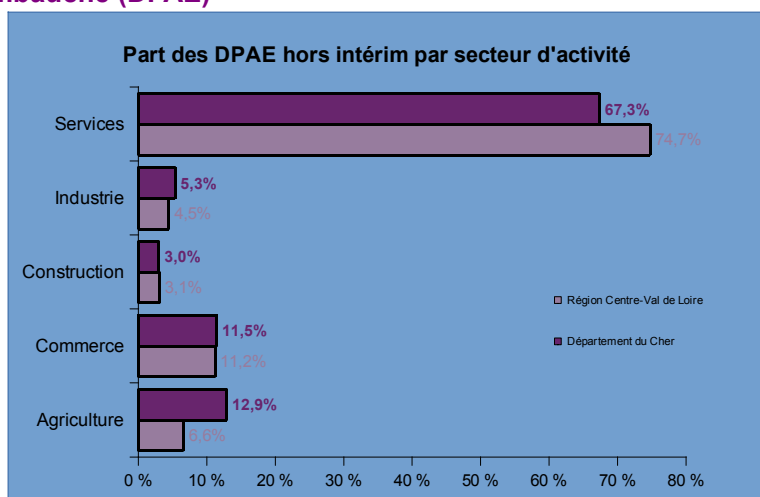
Les déclarations préalables à l'embauche (DPAE)

Le secteur de l'agriculture est sur-représenté dans le département du Cher.

De janvier à décembre 2017, 153 134 DPAE (tous contrats confondus) ont été enregistrées. Ce nombre de DPAE évolue de +12,9% dans le département du Cher contre +14,6% en région.

Le secteur de l'agriculture regroupe 12,9% des DPAE (hors intérim) contre 6,6% au niveau régional.

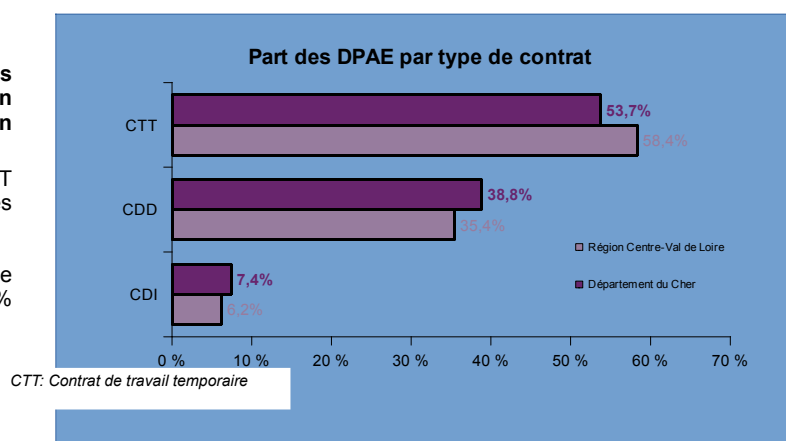
Dans le département du Cher, le secteur de l'industrie enregistre 5,3% des DPAE (hors intérim) contre 4,5% en région Centre-Val de Loire.



Dans le département du Cher, 53,7% des DPAE concernent l'intérim. Cette proportion est moins importante que celle de la région Centre-Val de Loire avec 58,4% des DPAE.

Dans le département, ces DPAE en CTT progressent de +15,5% sur un an alors qu'elles augmentent de +16,4% en région.

La proportion des DPAE en CDI dans le département du Cher est de 7,4% contre 6,2% dans la région Centre-Val de Loire.



Les offres d'emploi enregistrées

Les métiers qui ont le plus recruté parmi les offres collectées par Pôle Emploi

Métier	Code ROME	Nombre d'Offres Enregistrées
RELATION COMMERCIALE GRANDS COMPTES ET ENTREPRISES	D1402	811
MAGASINAGE ET PRÉPARATION DE COMMANDES	N1103	603
AIDE AGRICOLE DE PRODUCTION FRUITIÈRE OU VITICOLE	A1401	432
PERSONNEL DE CUISINE	G1602	298
NETTOYAGE DE LOCAUX	K2204	285
CONDUITE DE TRANSPORT DE MARCHANDISES SUR LONGUE DISTANCE	N4101	246
COMPTABILITÉ	M1203	233
CONDUITE ET LIVRAISON PAR TOURNÉES SUR COURTE DISTANCE	N4105	229
SERVICE EN RESTAURATION	G1803	219
MÉCANIQUE AUTOMOBILE ET ENTRETIEN DE VÉHICULES	I1604	205

Source : Pôle emploi Centre-Val de Loire / STMT (cumul d'avril 2017 à mars 2018)

D'avril 2017 à mars 2018, 811 offres d'emploi collectées par Pôle Emploi ont concerné le métier de "relation commerciale grands comptes et entreprises" dans le département du Cher. Ce métier représente d'ailleurs 6,5% du total des offres enregistrées.

Les projets de recrutement des entreprises : enquête Besoins en main d'œuvre 2018

Les 10 métiers les plus recherchés

Selon l'enquête Besoins en main d'œuvre 2018, 7 542 projets de recrutement sont envisagés dans le département du Cher.

Dans le département du Cher, 22,9% des établissements déclarent des projets de recrutement contre 24,8% en région Centre-Val de Loire.

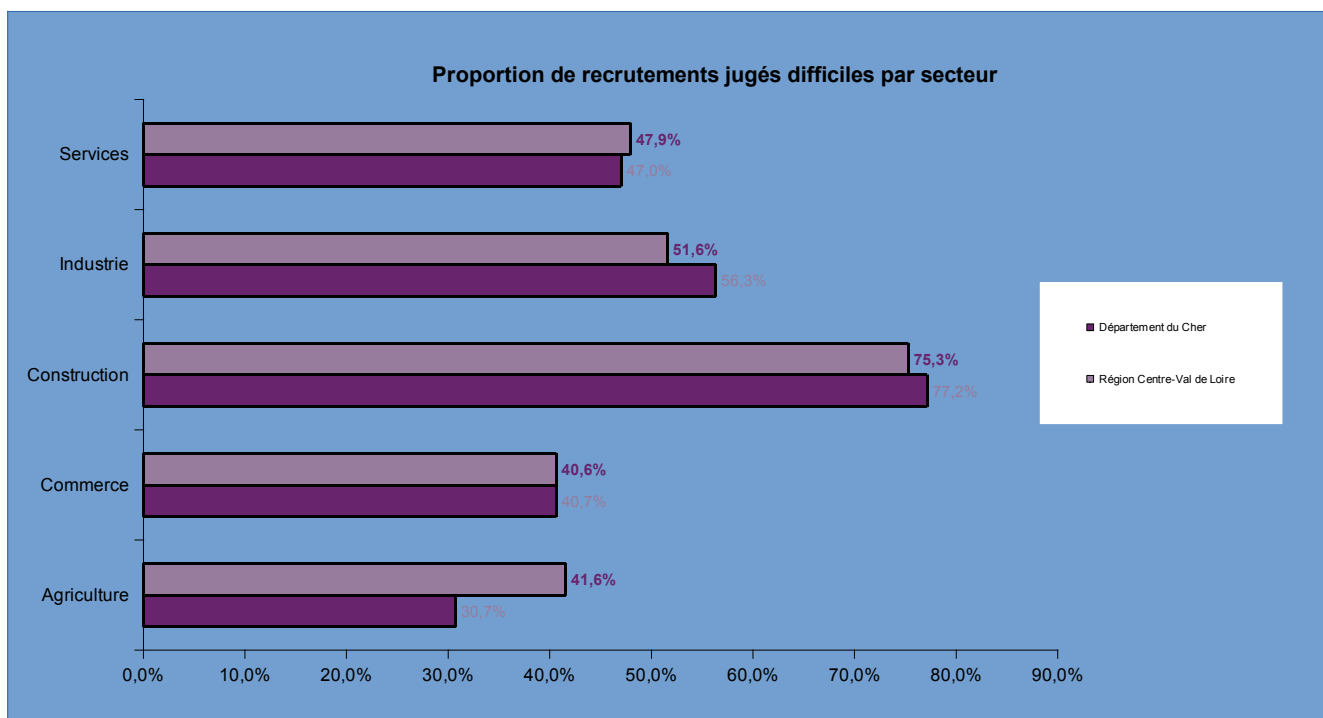
Les projets de recrutement jugés difficiles représentent 45,7% de l'ensemble des recrutements dans le département du Cher contre 48,5% en région.

Le secteur où l'on trouve la plus grande proportion de recrutements jugés difficiles est celui de la construction avec 77,2% contre 75,3% au niveau régional.

Le secteur de l'industrie arrive en deuxième position sur les recrutements jugés difficiles avec 56,3% de l'ensemble des recrutements dans le département du Cher contre 51,6% en région.

Métier	Nombre de projets de recrutement
Viticulteurs, arboriculteurs salariés, cueilleurs	934
Agents d'entretien de locaux (y compris ATSEM)	668
Agriculteurs salariés, ouvriers agricoles	435
Serveurs de cafés, de restaurants (y.c. commis)	292
Aides à domicile et aides ménagères	284
Aides, apprentis, employés polyvalents de cuisine	245
Aides-soignants (médico-psycho., auxil. puériculture, assistants médicaux...)	159
Ouvriers non qualifiés de l'emballage et manutentionnaires	153
Cuisiniers	132
Vendeurs en produits alimentaires	126

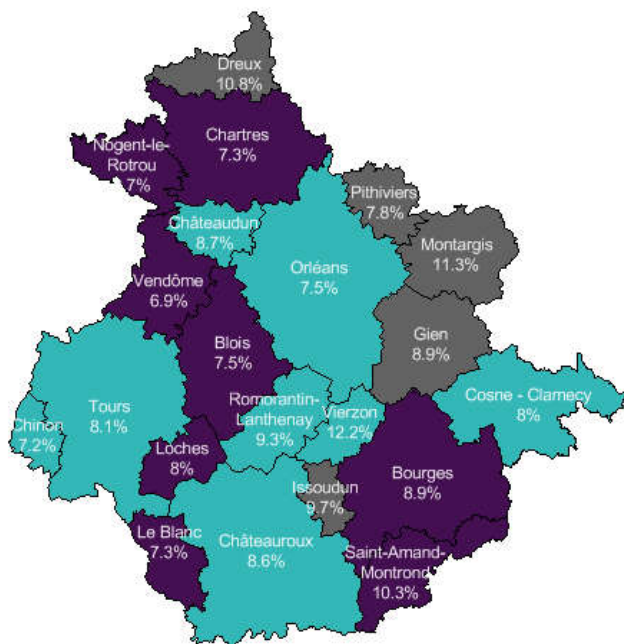
Source : Pôle emploi Centre-Val de Loire / Enquête BMO 2018



Le chômage dans le département du Cher

Taux de chômage

Taux de chômage par zone d'emploi



Au quatrième trimestre 2017, le taux de chômage dans le département du Cher est de 9,3%. Sur un an il diminue de -1,0 point.

Sur la région Centre-Val de Loire, le taux de chômage est de 8,3% et sur un an il diminue de -1,1 point.

Taux de chômage par zone d'emploi
Evolution annuelle (en points)

- Supérieure à -1,0 point
- 1,5 à -1,0 point
- Inférieure à -1,5 point

Source: Insee

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi

A fin mars 2018 dans le département du Cher, 15 973 personnes sont inscrites en catégorie A. Sur un an, ce nombre diminue de -3,1% dans le département et diminue de -4,1% au niveau régional.

25 450 demandeurs d'emploi de la catégorie ABC sont inscrits à Pôle Emploi à fin mars 2018. Sur un an, ce nombre de demandeurs d'emploi évolue de +0,6% dans le département du Cher et il progresse de +0,5% au niveau régional.

1) Caractéristiques des demandeurs d'emploi

Dans le département du Cher, 13,8% de demandeurs d'emploi en catégorie ABC ont moins de 25 ans contre 14,3% au niveau régional. Les seniors (50 ans ou plus) représentent 27,8% des demandeurs d'emploi en catégorie ABC contre 25,2% en région.

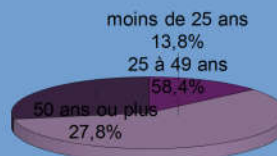
A fin mars 2018, parmi les demandeurs d'emploi de la catégorie ABC, 13 199 sont des femmes. Sur un an, le nombre de femmes progresse de +1,8% contre +2,4% en région Centre-Val de Loire.

23,9% des demandeurs d'emploi en catégorie ABC du département du Cher résident en ZRI (zone de revitalisation rurale) contre 16,0% en région.

12,2% des demandeurs d'emploi du département du Cher résident dans un QPV (quartier prioritaire de la ville) contre 13,3% au niveau régional.

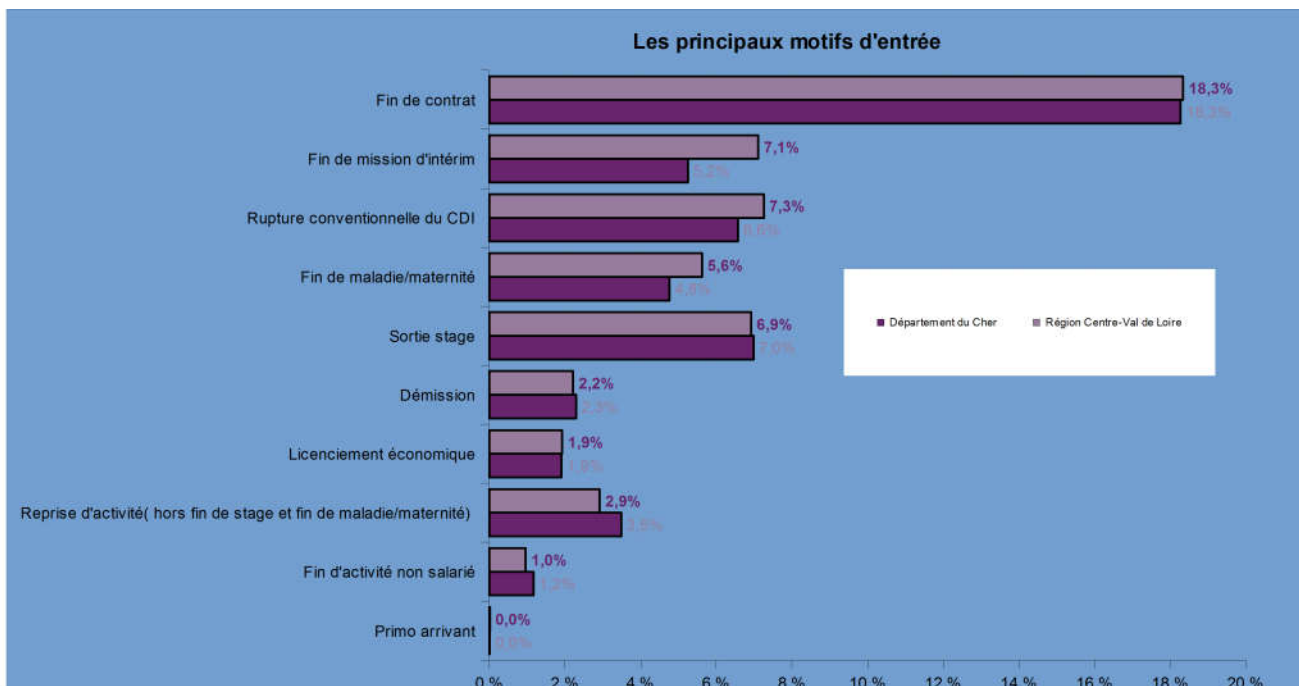
10,5% des DEFM du département du Cher bénéficient de l'obligation d'emploi contre 8,1% en région Centre-Val de Loire.

Proportion de demandeurs d'emploi catégorie ABC par âge



2) Motifs d'entrée des demandeurs d'emploi

Dans le département du Cher, d'avril 2017 à mars 2018, les demandeurs d'emploi de la catégorie ABC s'inscrivent le plus souvent en raison d'une fin de contrat, ce qui représente 18,3% des entrées contre 18,3% en région.



Source : Pôle emploi Centre-Val de Loire / STMT (cumul d'avril 2017 à mars 2018)

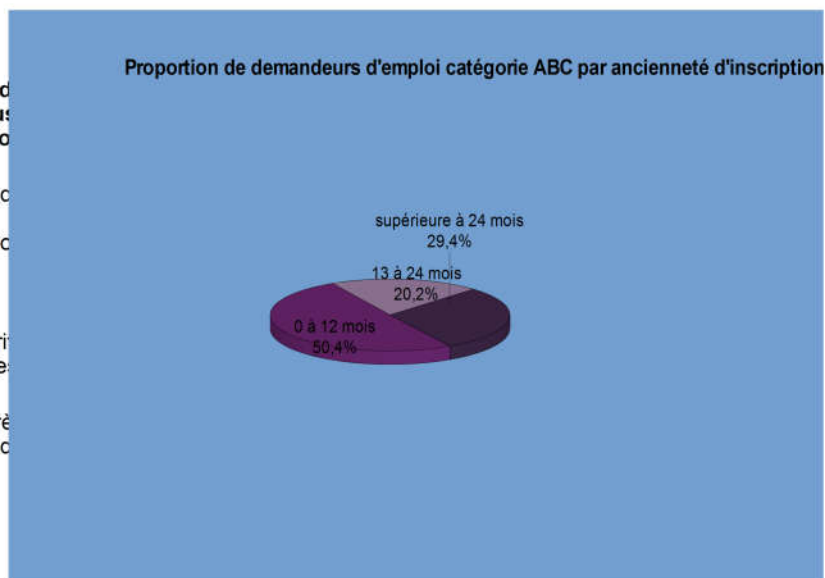
3) Ancienneté au chômage

Le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (inscrits depuis 1 an ou plus) représente 49,6% contre 47,7% en région Centre-Val de Loire.

Sur un an, le nombre des demandeurs de longue durée évolue de +2,8% dans le département du Cher contre +3,1% en région Centre-Val de Loire.

29,4% des demandeurs d'emploi sont inscrits depuis plus de 2 ans, cette proportion est supérieure à celle de la région.

Le nombre de demandeurs d'emploi de très longue durée (supérieure à 24 mois) évolue de +3,0% contre +1,5% en région.



Indicateur de la Convention Tripartite

ICT3 Chômage de longue durée : Nombre de demandeurs d'emploi restés 12 mois en catégorie A pendant les 15 derniers mois parmi les demandeurs d'emploi de catégorie ABC.

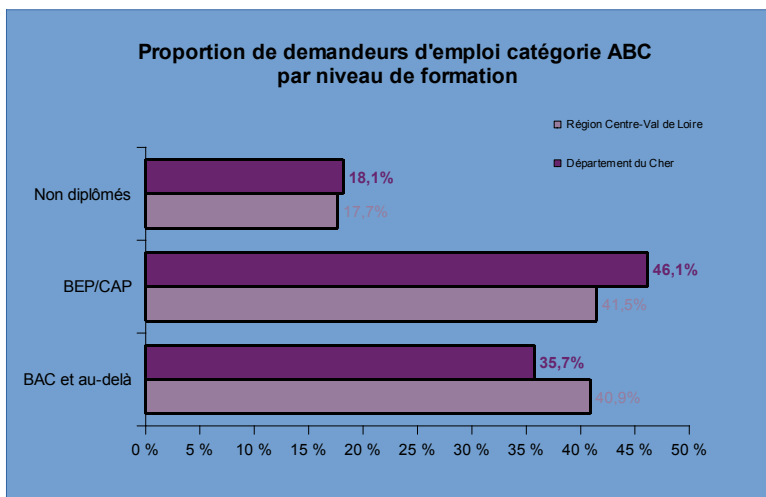
26,8% de demandeurs d'emploi du département du Cher sont dits chômeurs de longue durée au sens de l'ICT3 contre 21,4% en région Centre-Val de Loire.

4) Formation des demandeurs d'emploi

Sur-représentation des demandeurs d'emploi avec un niveau BEP/CAP.

18,1% des demandeurs d'emploi du département du Cher ne sont pas diplômés, contre 17,7% en région Centre-Val de Loire.

35,7% des demandeurs d'emploi possèdent au moins le niveau BAC contre 40,9% au niveau régional.



5) Les métiers recherchés par les demandeurs d'emploi

Les 10 métiers les plus recherchés par les demandeurs d'emploi de catégorie ABC en fin de mois (DEFM)

Métier	Nombre des demandeurs d'emploi
ASSISTANCE AUPRÈS D'ENFANTS	1 383
NETTOYAGE DE LOCAUX	998
SERVICES DOMESTIQUES	952
MAGASINAGE ET PRÉPARATION DE COMMANDES	805
MISE EN RAYON LIBRE-SERVICE	678
ENTRETIEN DES ESPACES VERTS	668
SECRÉTARIAT	655
ASSISTANCE AUPRÈS D'ADULTES	608
VENTE EN HABILLEMENT ET ACCESSOIRES DE LA PERSONNE	589
MANUTENTION MANUELLE DE CHARGES	504

Le métier le plus recherché, dans le département du Cher, est "ASSISTANCE AUPRÈS D'ENFANTS", avec 1 383 demandeurs d'emploi inscrits sur ce métier à fin mars 2018.

Source : Pôle emploi Centre-Val de Loire / STMT (fin mars 2018)

Indicateurs de la Convention Tripartite

ICT1: Nombre de retours à l'emploi.

Cet indicateur est calculé en intégrant les demandeurs d'emploi en catégorie A,B ayant eu une DPAE, une actualisation pour reprise d'emploi, ou un changement de catégorie ou étant entrés en AFPR/POE.

Au quatrième trimestre 2017, le département du Cher a enregistré 3 558 retours à l'emploi, ce qui représente 6,2% de l'ensemble des demandeurs d'emploi catégorie A,B contre 7,9% en région Centre-Val de Loire.

ICT4: Taux d'accès à l'emploi durable 6 mois après la fin d'une formation financée ou rémunérée par Pôle emploi.

Indicateur statistique calculé sur les 3 derniers mois glissants.

Au mois de janvier 2018, le taux de retour à l'emploi durable 6 mois après la fin d'une formation atteint 34,3% pour les demandeurs d'emploi du département du Cher contre 33,4% en région Centre-Val de Loire.

6) Indemnisation

Dans le département du Cher, 18,6% des demandeurs d'emploi bénéficient d'un droit payable au RSA contre 13,8% au niveau régional. 48,9% des demandeurs d'emploi sont indemnisés contre 55,2% en région.

Bénéficiaires en fin de mois gérés par Pôle emploi

A fin décembre 2017, parmi les demandeurs d'emploi indemnisés, la majorité bénéficie de l'allocation d'aide au retour à l'emploi avec 80,5% dans le département contre 85,6% en région.

Allocation	Nombre de bénéficiaires	Répartition	Evolution annuelle
ARE (Allocation d'aide au Retour à l'Emploi)	9 911	80,5%	- 2,5%
ASS (Allocation de Solidarité Spécifique)	2 367	19,2%	- 5,9%
ATA (Allocation Temporaire d'Attente)	34	0,3%	+ 3,0%

Source : Pôle emploi Centre-Val de Loire / FNA (fin décembre 2017)

Glossaire

- **ARE:** Allocation d'aide au Retour à l'Emploi
- **ASS:** Allocation de Solidarité Spécifique
- **ATA:** Allocation Temporaire d'Attente
- **BMO:** Besoins en main d'œuvre
- **CDD:** Contrat à Durée Déterminée
- **CDI:** Contrat à Durée Indéterminée
- **CTT:** Contrat de Travail Temporaire
- **DADS:** Déclaration Annuelle de Données Sociales
- **DEFM:** Demandeur d'Emploi Fin de Mois
- **DPAE:** Déclaration Préalable à l'Embauche
- **MSA:** Mutualité Sociale Agricole
- **QPV:** Quartier Prioritaire de la Ville
- **RSA:** Revenu de Solidarité Active
- **ZRR:** Zone de Revitalisation Rurale



Pôle emploi Centre-Val de Loire

Orléans Plaza
Bâtiment B
3A, rue Pierre-Gilles de Gennes
45035 Orléans cedex 1

Tél. : 02 38 78 88 20
Fax : 02 38 78 87 32

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	SITUATION DE L'EMPLOI ET ÉCONOMIQUE DANS LE CHER	Conférence de presse 25 juin 2018
PRÉFET DU CHER		

1. Une situation de l'emploi qui s'améliore sauf pour les demandeurs d'emploi de longue durée :

- Selon les dernières données disponibles de l'INSEE, Le taux de chômage au sens du BIT est de 9,3 % dans le Cher (8,3 % en Région) au dernier trimestre 2017. Il est en baisse par rapport au 3^e trimestre 2017 : 10 % dans le Cher (9 % en Région)
- **Le premier trimestre 2018 s'est traduit par une amélioration de la situation de l'emploi avec une évolution annuelle de la demande d'emploi de catégorie A de -1,7 % (-2,9 % pour la région).**
- La tendance positive est particulièrement prononcée chez les jeunes de moins de 25 ans avec une baisse de la demande d'emploi de catégorie A de - 4,6 %. Cette baisse de la demande d'emploi de catégorie A concerne également les 50 ans ou plus (- 1,1 %). Les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus représentent néanmoins 29,4 % des demandeurs d'emploi de catégorie A sur le 1^{er} trimestre 2018.
- **En revanche, la part de la demande d'emploi de longue durée est toujours très importante (49,5 % des demandeurs d'emploi de catégorie A, B, C),** en particulier sur les zones d'emploi de Vierzon (49,6 %) et de St-Amand-Montrond (51,4 %), sur Bourges (48,9 %).
- Les femmes représentent 48,1 % des demandeurs d'emploi de catégorie A sur le 1^{er} trimestre 2018

2- Une légère augmentation des effectifs salariés , une augmentation des déclarations préalables à l'embauche de 27 % sur un an et une augmentation des créations d'entreprises

- Au 4^e trimestre 2017, selon les dernières données disponibles de URSSAF, les effectifs salariés ont légèrement augmenté (+0,2 %). Sur un an, les effectifs sont stables.
- **Le nombre de déclarations préalables à l'embauche en CDI a augmenté de 27 % sur un an** (4^e trimestre 2017 par rapport au 4^e trimestre 2016).
- Selon l'INSEE, le nombre total de créations d'entreprises dans le Cher a augmenté sur un an (évolution 2017/2016) de 4,1 %, plus qu'en région (+3,5 %). En revanche, le nombre total de défaillances d'entreprises est en augmentation (+1,6 % sur un an 2017/2016 dans le Cher, baisse de -2,8 % en Région)
- La DIRECCTE constate une baisse significative des demandes d'activité partielle. Les demandes sont multisectorielles mais le bâtiment reste une activité plus particulièrement impactée.

3- Les secteurs créateurs d'emplois :

- Le département du Cher se caractérise par un secteur de l'agriculture important (viticulture, arboriculture) (13 % des déclarations préalables à l'embauche contre 6,5 % en région CVL) et en tête des métiers les plus recherchés devant les agents d'entretien des locaux et les aides à domicile selon une enquête sur les besoins de main d'œuvre réalisée par Pôle emploi en 2017.
- Autre caractéristique, le secteur industriel représente seulement 11 % des établissements mais 21,4 % des effectifs ; cela s'explique par la présence de grandes entreprises locales en particulier dans l'industrie agroalimentaire et d'établissements de l'industrie aéronautique/défense autour desquels gravitent un tissu de PME sous-traitantes en particulier dans la mécanique de précision.
- Il existe d'importants besoins de recrutement non satisfaits dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie, des services et du commerce.
- Pour mieux répondre aux besoins de recrutement des entreprises et adapter les compétences des demandeurs d'emploi à ces besoins, l'État a mis en place des comités de développement de l'emploi, CODEVE, qui permet de travailler en synergie avec l'ensemble des acteurs compétents sur les champs de l'emploi et de la formation professionnelle et avec un fort partenariat de la Région. L'objectif est de traiter de manière coordonnée les besoins des territoires liés à l'emploi et à la formation professionnelle.

Bourges, le 5 juin 2018

Objet : Point sur l'apprentissage – Réforme de l'apprentissage.

Rappel des 10 raisons pour lesquelles il faut réformer l'apprentissage :

- 1- 1,3 millions de jeunes dans notre pays ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en études.
- 2- Seulement 7 % des jeunes français sont en apprentissage contre 15 % dans les pays européens où le taux de chômage est bas.
- 3- Aujourd'hui, il faut plusieurs années avant qu'un diplôme ne soit adapté à la réalité du marché de l'emploi.
- 4- 7 apprentis sur 10 trouvent un emploi dans les 7 mois qui suivent leur formation, 30 à 40 % créent leur propre entreprise.
- 5- Tous les jeunes et les familles n'ont pas le même accès à l'information sur les débouchés de l'apprentissage.
- 6- La durée des contrats d'apprentissage est rigide pour les jeunes, les entreprises et les CFA.
- 7- Les CFA ne peuvent pas librement se développer pour répondre aux besoins en compétences des entreprises.
- 8- Par sa complexité, le système de l'apprentissage décourage apprenti, CFA et entreprises.
- 9- Les jeunes sont peu nombreux à oser passer d'une filière générale à l'apprentissage et vice et versa, il y a peu de passerelles.
- 10- Chaque année, ils ne sont que 6 800 apprentis à partir en ERASMUS en Europe contre 43 000 pour les autres étudiants.
- 11-

Présentation de la Réforme de l'Apprentissage :

- A. **Rappel du contexte de la Concertation** : Les discussions entre partenaires sociaux, chambres consulaires, représentants des Régions et Gouvernement ont été lancées le 10 novembre 2017. Elles ont été menées par Madame Sylvie Brunet, présidente de la section du travail et de l'emploi du Cese. Quatre groupes de travail ont ensuite débattu sur plusieurs thèmes : « parcours de l'apprenti », « entreprises et apprentissage », « gouvernance et financement », et « offre de formation et de certification ». Leur rapport de synthèse a été rendu le 30 janvier 2018. **La concertation a été le lieu de vives tensions entre le MEDEF et les Régions.** Ces dernières, inquiètes à l'idée de perdre leur compétence, ont annoncé en décembre quitter les discussions et suspendre leurs projets d'investissement dans les centres de formation d'apprentis. Le dialogue a ensuite été renoué après une rencontre avec Edouard Philippe. Mais les pistes évoquées entre le Premier Ministre et les Régions ont inquiété cette fois le patronat.
- Le Medef a décidé à son tour de mettre la pression sur l'exécutif en gelant l'autre réforme de la Formation professionnelle. De ce fait la concertation a été écourtée et le Gouvernement a décidé de passer à la deuxième phase de la concertation sur les sujets de la gou-

vernance et du financement en recevant l'ensemble des acteurs lors de réunions bilatérales.

- B. **Calendrier** : le 09 février 2018 le gouvernement a présenté ses premières mesures inspirées des travaux des concertations lancées à l'automne 2017. **Le gouvernement a présenté son projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » le 25 avril 2018 en Conseil des Ministres. L'objectif est une adoption au Parlement à l'été 2018 pour une entrée en vigueur des réformes au 1^{er} janvier 2019.**
- C. **Ce que la Réforme va changer** : L'idée est de passer d'une logique dite administrée dans laquelle les CFA se finançaient en grande partie auprès des Régions à une logique de marché, où le financement se fera au nombre de contrats signés.

20 mesures concrètes prévues pour transformer l'apprentissage en France :

Un nouveau statut de l'apprenti plus attractif pour les jeunes : (10 mesures)

- 1- *Tous les jeunes de 16 à 20 ans verront leur rémunération augmenter de 30 € nets par mois.*
- 2- *Tous les jeunes d'au moins 18 ans en apprentissage percevront une aide de 500 € pour passer leur permis de conduire.*
- 3- *Tous les apprentis dont le contrat de travail est interrompu en cours d'année ne perdront plus leur année.*
- 4- *Tous les jeunes qui souhaitent s'orienter vers l'apprentissage, mais ne disposent pas des connaissances et des compétences requises, auront accès à des prépa-apprentissage.*

Les prépa-apprentissage viseront à donner aux jeunes motivés par une formation en apprentissage les pré-requis nécessaires, s'agissant notamment des savoirs de base et du savoir-être. *Ces prépas seront mises en place en priorité dans les CFA et financées par le Plan d'investissements Compétences (PIC).*

- 5- *Tous les jeunes et leurs familles bénéficieront d'une information transparente sur la qualité des formations en apprentissage qu'ils peuvent choisir.*

Les taux d'insertion dans l'emploi, de succès au diplôme, de poursuite d'études de chaque CFA et de chaque lycée professionnel ainsi que les rémunérations seront rendus publics. Les Régions auront la responsabilité de l'orientation professionnelle elles organiseront l'information des jeunes sur les métiers et les filières, l'affectation restant du domaine de l'État.

- 6- *Tous les jeunes bénéficieront de plusieurs journées annuelles d'information sur les métiers et les filières en classe de 4^{ème}, 3^{ème}, 2^{nde} et 1^{ère}.*

Les Régions organiseront avec le monde professionnel et en lien avec les Départements pour les collèges des journées annuelles d'information sur les métiers et les filières professionnelles dans tous les collèges et lycées. Les élèves auront la possibilité de rencontrer des salariés apprentis ou chefs d'entreprise afin de découvrir leur métier et les carrières.

- 7- *L'apprentissage sera ouvert aux jeunes jusqu' à 29 ans révolus, au lieu de 25 ans.*

- 8- *Tout contrat en alternance sera financé.*

Le système de financement de l'apprentissage sera entièrement revu, selon un principe simple transparent et sécurisant : un jeune + une entreprise = un contrat = un financement.

Tous les contrats seront financés dans tous les secteurs, quelle que soit la taille de l'entreprise. La recherche d'une entreprise par un jeune ne se heurtera plus au problème du financement du contrat.

9- *Les campus des métiers seront favorisés et développés.*

Les Régions, l'État et les branches professionnelles favoriseront le développement et l'émergence de nouveaux campus des métiers afin de proposer des parcours diversifiés aux jeunes notamment par le jeu des passerelles et des allers-retours entre les CFA et les lycées professionnels.

10- *15 000 jeunes en apprentissage par an pourront bénéficier du programme Erasmus pour effectuer plusieurs mois de formation dans un autre pays d'Europe.*

Aujourd'hui moins de 7 000 apprentis effectuent 2 à 3 semaines de formation dans un autre pays européen. Demain, la législation sera adaptée pour permettre à plus de 15 000 jeunes en apprentissage de suivre chaque année un semestre de formation en Europe intégré à leur cursus.

Objectif de la réforme : lever les freins pour permettre aux entreprises de s'engager dans l'apprentissage : (10 mesures prévues)

1- *Les partenaires sociaux écriront ensemble les diplômes professionnels avec l'État*

Les référentiels d'activité et de compétences des diplômes seront écrits par les professionnels de branche. Les règlements d'examen et les référentiels de formation seront co-décidés entre les branches professionnelles et l'État. Les diplômes correspondront davantage aux besoins en compétences des entreprises, seront plus vite créés et plus vite renouvelés.

2- *Les aides à l'embauche seront unifiées et ciblées sur les TPE et PME et les niveaux BAC et pré-bac.*

Aujourd'hui : 3 aides+1 crédit d'impôt. Demain ces 4 aides seront unifiées et ciblées sur les TPE et PME (- de 250 salariés) pour des embauches sur des diplômes de niveau Bac et pré bac. L'aide par contrat sera supérieure à 6000 € sur pour 2 ans. Cette aide sera payée par l'État et distribuée par la Région qui pourra l'abonder si elle le souhaite.

3- *Le passage obligatoire et préalable devant les prud'hommes pour rompre le contrat d'apprentissage après 45 jours sera supprimé.*

Demain le contrat d'apprentissage pourra être rompu soit d'un commun accord, soit pour faute grave ou inaptitude, soit en cas de force majeure ou d'exclusion définitive du CFA. Des dispositifs de médiation préalable à la rupture seront mis en place. Un nouveau droit à la rupture du contrat sera créé pour l'apprenti ; il sera encadré et conditionné à un entretien préalable obligatoire avec l'employeur, après intervention d'un médiateur.

4- *La réglementation des conditions de travail sera revue afin de faciliter l'intégration des jeunes apprentis dans l'entreprise.*

Afin d'améliorer l'intégration de certains apprentis mineurs dans les secteurs où le travail se déroule habituellement sur un chantier, comme le bâtiment, le temps de travail sera porté à 40h. Les heures au-delà de 35H seront payées en heures supplémentaires et les compensations seront négociées par accord de branche.

5- *La procédure d'enregistrement du contrat d'apprentissage sera réformée après concertation avec les chambres consulaires.*

6- *La durée du contrat d'apprentissage pourra rapidement et facilement être modulée pour tenir compte du niveau de qualification déjà atteint par le jeune.*

Des procédures d'adaptation de la durée du contrat existent déjà mais sont lourdes. Afin de pouvoir tenir compte en temps réel de la qualification du jeune, l'accord tripartite entre le jeune, l'entreprise et le directeur du CFA deviendra suffisant pour adapter la durée du contrat et ne pas imposer au jeune des contenus de formation qu'il a déjà acquis.

7- *L'embauche d'apprentis pourra se faire tout au long de l'année, et sera beaucoup moins contrainte par le rythme scolaire.*

Aujourd'hui l'immense majorité des entreprises n'a pas la possibilité d'embaucher des apprentis tout au long de l'année ; c'est le cycle scolaire qui détermine la période d'embauche, cantonnée aux 4 derniers mois de l'année. Demain, grâce au développement du contrôle continu en CAP, au développement des titres professionnels et à la prise en compte des acquis du jeune, les entreprises pourront embaucher des apprentis tout au long de l'année.

8- *La certification des maîtres d'apprentissage, par voie de formation ou de reconnaissance des acquis de l'expérience sera encouragée.*

Les branches professionnelles pourront adapter par accord les qualifications nécessaires pour devenir maître d'apprentissage ou le nombre maximum d'apprentis par maître.

9- *Les CFA pourront développer rapidement et sans limite administrative les formations correspondant aux besoins en compétences des entreprises.*

Il pourra ainsi se développer en fonction des besoins en compétences des entreprises avec une garantie de financement pour chaque jeune formé.

10- *La qualité des formations dispensées par les CFA sera renforcée par un système de certification.*

Tous les CFA devront être certifiés pour bénéficier des financements dédiés à l'alternance, la certification portera sur la qualité des formations proposées, l'accueil des jeunes et leur accompagnement pédagogique. Les certificateurs seront totalement indépendants.

Conséquences pour Les DIRECCTE :

Une plus grande exigence en termes de qualité pour une régulation du marché de l'offre de formation passe par un référentiel unique national de la qualité pour les organismes de formation qui dispensent des actions de formation continue ou rentrant dans le cadre de l'alternance. En mettant en place à compter de 2021 une obligation d'une certification « qualité » pour les OF (de formation continue comme de l'apprentissage) qui répondent à la commande publique ou sollicitent des fonds mutualisés. La certification devra être délivrée par un certificateur accrédité par le COFRAC (ou France compétences) pour des labels. L'obligation de déclaration d'activités (DIRECCTE /SRC) est maintenue pour l'ensemble des OF y compris ceux qui ne perçoivent pas des fonds mutualisés.

La DIRECCTE sera amenée à accompagner la façon dont va se construire le système qualité des organismes de formation au niveau territorial.

DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS À PÔLE EMPLOI DANS LE CHER AU PREMIER TRIMESTRE 2018

Au premier trimestre 2018, dans le Cher, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) s'établit en moyenne sur le trimestre à 15 930. Ce nombre baisse de 1,4 % sur un trimestre (soit -220 personnes) et de 1,7 % sur un an.

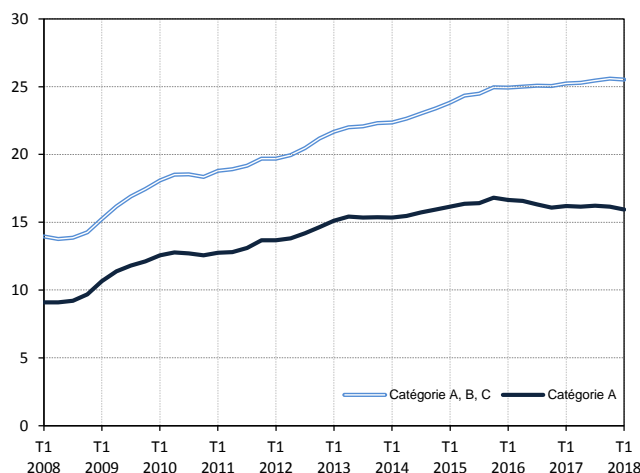
En Centre-Val de Loire, ce nombre baisse de 1,1 % sur un trimestre (-2,9 % sur un an).

Dans le Cher, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant ou non exercé une activité dans le mois (catégories A, B, C) s'établit en moyenne à 25 520 au premier trimestre 2018. Ce nombre baisse de 0,2 % sur un trimestre (soit -60 personnes) et progresse de 1,1 % sur un an.

En Centre-Val de Loire, ce nombre baisse de 0,1 % sur un trimestre (+0,9 % sur un an).

Demandeurs d'emploi en catégories A et A, B, C dans le Cher

En milliers, données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO)



Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements Dares.

Demandeurs d'emploi par catégorie

Données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur :	
	1er trim. 2017	4e trim. 2017	1er trim. 2018	un trimestre*	un an**
Cher					
Inscrits tenus de rechercher un emploi, sans emploi (catégorie A)	16 200	16 150	15 930	-1,4	-1,7
Inscrits tenus de rechercher un emploi, en activité réduite courte (catégorie B)	3 170	3 220	3 260	+1,2	+2,8
Inscrits tenus de rechercher un emploi, en activité réduite longue (catégorie C)	5 860	6 220	6 330	+1,8	+8,0
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	25 230	25 580	25 520	-0,2	+1,1
Inscrits non tenus de rechercher un emploi, sans emploi (catégorie D)	1 400	1 350	1 410	+4,4	+0,7
Inscrits non tenus de rechercher un emploi, en emploi (catégorie E)	2 170	1 800	1 630	-9,4	-24,9
Ensemble des inscrits (catégories A, B, C, D, E)	28 800	28 730	28 560	-0,6	-0,8
Région Centre-Val de Loire					
Inscrits tenus de rechercher un emploi, sans emploi (catégorie A)	129 380	127 060	125 640	-1,1	-2,9
Inscrits tenus de rechercher un emploi, en activité réduite courte (catégorie B)	29 120	29 190	29 890	+2,4	+2,6
Inscrits tenus de rechercher un emploi, en activité réduite longue (catégorie C)	58 780	63 070	63 600	+0,8	+8,2
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	217 280	219 330	219 130	-0,1	+0,9
Inscrits non tenus de rechercher un emploi, sans emploi (catégorie D)	11 850	11 580	11 300	-2,4	-4,6
Inscrits non tenus de rechercher un emploi, en emploi (catégorie E)	15 990	14 150	13 270	-6,2	-17,0
Ensemble des inscrits (catégories A, B, C, D, E)	245 130	245 060	243 700	-0,6	-0,6

* variation par rapport au trimestre précédent, en %.

** variation par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements Dares.

La situation des demandeurs d'emploi vis-à-vis de l'activité réduite courte (inférieure ou égale à 78 heures sur un mois, catégorie B) ou longue (supérieure ou égale à 79 heures sur un mois, catégorie C), est déterminée à la fin de chaque mois. Dans cette publication les nombres de demandeurs d'emploi en catégories B, C sont obtenus en faisant la moyenne sur le trimestre.

Une [documentation](#) fournit des éléments d'aide à l'interprétation des séries sur les demandeurs d'emploi.

Les données publiées concernent les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. La notion de demandeurs d'emploi est différente de celle de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT). Au-delà des évolutions du marché du travail, différents facteurs peuvent davantage affecter les données relatives aux demandeurs d'emploi : modifications des règles d'indemnisation ou d'accompagnement des demandeurs d'emploi, changements de procédure, incidents. Un [document](#) présente les principaux changements de procédure et incidents ayant affecté les statistiques de demandeurs d'emploi depuis 2011.

L'ensemble des définitions et concepts figurent dans la [documentation méthodologique](#) en ligne.

Demandeurs d'emploi en catégorie A par sexe et âge

Données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur :	
	1er trim. 2017	4e trim. 2017	1er trim. 2018	un trimestre*	un an**
Hommes	8 410	8 390	8 260	-1,5	-1,8
Femmes	7 790	7 760	7 670	-1,2	-1,5
Moins de 25 ans	2 380	2 320	2 270	-2,2	-4,6
Hommes	1 220	1 220	1 200	-1,6	-1,6
Femmes	1 160	1 100	1 070	-2,7	-7,8
Entre 25 et 49 ans	9 090	9 090	8 980	-1,2	-1,2
Hommes	4 710	4 730	4 630	-2,1	-1,7
Femmes	4 380	4 360	4 340	-0,5	-0,9
50 ans ou plus	4 730	4 740	4 680	-1,3	-1,1
Hommes	2 480	2 430	2 430	0,0	-2,0
Femmes	2 250	2 310	2 250	-2,6	0,0
<i>Cher</i>	16 200	16 150	15 930	-1,4	-1,7

* variation par rapport au trimestre précédent, en %

** variation par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements Dares.

Demandeurs d'emploi en catégories A, B, C par sexe et âge

Données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur :	
	1er trim. 2017	4e trim. 2017	1er trim. 2018	un trimestre*	un an**
Hommes	12 200	12 320	12 230	-0,7	+0,2
Femmes	13 030	13 260	13 290	+0,2	+2,0
Moins de 25 ans	3 620	3 600	3 560	-1,1	-1,7
Hommes	1 810	1 850	1 810	-2,2	0,0
Femmes	1 810	1 760	1 750	-0,6	-3,3
Entre 25 et 49 ans	14 680	14 890	14 880	-0,1	+1,4
Hommes	7 130	7 220	7 130	-1,2	0,0
Femmes	7 550	7 670	7 750	+1,0	+2,6
50 ans ou plus	6 930	7 090	7 080	-0,1	+2,2
Hommes	3 260	3 260	3 290	+0,9	+0,9
Femmes	3 670	3 830	3 800	-0,8	+3,5
<i>Cher</i>	25 230	25 580	25 520	-0,2	+1,1

* variation par rapport au trimestre précédent, en %

** variation par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements Dares.

Ancienneté en catégories A, B, C des demandeurs d'emploi

Données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en % et point) sur :	
	1er trim. 2017	4e trim. 2017	1er trim. 2018	un trimestre*	un an**
<i>Cher</i>					
Inscrits depuis moins de 1 an	13 010	13 050	12 900	-1,1	-0,8
Inscrits depuis 1 an ou plus	12 220	12 530	12 620	+0,7	+3,3
Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis 1 an ou plus	48,4 %	49 %	49,5 %	+0,5 pt	+1,0 pt
<i>Région Centre-Val de Loire</i>					
Demandeurs d'emploi inscrits depuis 1 an ou plus en catégories A, B, C	101 340	103 150	104 110	+0,9	+2,7
Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis 1 an ou plus	46,6 %	47 %	47,5 %	+0,5 pt	+0,9 pt

* variation par rapport au trimestre précédent, en %

** variation par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements Dares.

Entrées et sorties de catégories A, B, C

Données CVS-CJO

	Nombre moyen d'entrées et sorties			Évolution (en %) sur :	
	1er trim. 2017	4e trim. 2017	1er trim. 2018	un trimestre*	un an**
<i>Cher</i>					
Entrées en catégories A, B, C	2 150	2 150	2 180	+1,4	+1,4
Sorties de catégories A, B, C	2 070	2 170	2 180	+0,5	+5,3
<i>Région Centre-Val de Loire</i>					
Entrées en catégories A, B, C	19 600	19 680	19 000	-3,5	-3,1
Sorties de catégories A, B, C	18 700	19 700	18 900	-4,1	+1,1

* variation par rapport au trimestre précédent, en %

** variation par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements Dares.

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	ABAISSEMENT DE LA VITESSE À 80 KM/H SUR LES ROUTES BIDIRECTIONNELLES	Conférence de presse 25 juin 2018
PRÉFET DU CHER		

Une opposition à la hauteur de son impact sur les routes du Cher

Le décret n°2018-487 du 15 juin 2018 (JO du 17/06/2018) concrétise la mesure annoncée au CISR de début 2018 de réduire la vitesse maximale autorisée sur les routes à deux sens sans séparateur central de 90 km/h à 80 km/h, à compter du 1er juillet. Dans le Cher, cette mesure concerne près de 99 % du réseau routier en campagne :

- le réseau routier national (hors autoroute) compte 82 km dont 13 seulement avec séparateur central,
- le réseau routier départemental compte 4 604 km dont 15 avec séparateur central, et 10,7 km de section routière à deux voies qui restera limité à 90 km/h,
- le réseau routier communal compte 5 181 km.

Michel AUTISSIER, PCD, fait partie des 34 parlementaires et Présidents du grand Centre, de tous bords politiques, qui avaient cosigné une lettre dans laquelle ils demandaient à Emmanuel MACRON de renoncer à la réduction de la vitesse sur les routes à 80 km/h, afin de ne pas aggraver les difficultés de déplacement dans les départements ruraux. Par ailleurs, la Fédération Française des Motards en Colère (FFMC) a organisé régulièrement des rassemblements d'opposition dans Bourges mais le mouvement s'essouffle.

Chiffres clés de l'accidentalité dans le Cher :

- nombre de tués : **14 (2016), 25 (2017), 12 (au 20/06/2018)**
- nombre de blessés : **208 (2016), 236 (2017), 80 (au 20/06/2018)**
- caractéristiques des auteurs : **75 % hommes âgés entre 25-44 ans**
- facteurs d'accidents graves et mortels : **alcool, vitesse et stupéfiants**

Sur les accidents mortels :


36 % alcool, 36 % vitesse et 14 % stupéfiants en 2016,

30 % alcool, 10% vitesse et 15 % stupéfiants en 2017,

56 % alcool (5 auteurs / 9) dont 22 % (2/9) alcool+stupéfiants au 20/06/18

Quelques questions-réponses :

- qu'en sera-t-il des radars automatiques ?
 - dans le Cher, 7 radars sont implantés sur une section dont la VMA passe de 90 km/h à 80 km/h au 1er juillet. Le changement de paramétrage des radars se fera au cours de la première semaine de juillet par le prestataire national.
- comment s'opère le changement des panneaux de limitation de 90 à 80 km/h ?
 - chaque gestionnaire de voirie est chargé de procéder au remplacement des panneaux dès le matin du 1er juillet (au minimum, il s'agit d'occulter les panneaux "90" et d'installer progressivement les "80"), soit la DIR CO pour les routes nationales (une vingtaine de panneaux) et le conseil départemental pour les RD (une soixantaine de panneaux). Il n'y a, a priori, pas de panneau à changer sur le réseau communal. Chaque gestionnaire sera remboursé par l'État sur présentation des factures d'achat des panneaux.
- combien de km de voiries seront impactés ?
 - environ 10 000 km : 70 du réseau national, 4600 du RD et 5200 du réseau communal.
- quel coût dans le Cher ?
 - on estime le coût des fournitures entre 15 et 20 000 € (auquel il faut ajouter la main-d'œuvre nécessaire pour la pose et la dépose, opérés en régie par DIRCO et CD).

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	MISE EN OEUVRE DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DU 9 JANVIER 2018	Conférence de presse 25 juin 2018
PRÉFET DU CHER		

Les mesures du CISR devant entrer en vigueur en 2018 :

- Au 1er juillet :

Mesure 5, abaissement de la vitesse à 80km/h

- Courant juillet :

Mesure 7, publication d'une carte nationale des radars

Mesure 9, protection des piétons : constatation sans interception notamment par vidéo verbalisation du non-respect de la priorité de passage

Mesure 9, protection des piétons : renforcement de la sanction pour non respect de la priorité de passage (6 pts au lieu de 4)

Mesure 11, inciter l'installation Éthylotest Anti-Démarrage (EAD) suite à une suspension du permis

- Avant la fin de l'année :

Mesure 1, mobiliser les acteurs

Mesure 2, responsabiliser les jeunes conducteurs par la signature d'une charte numérique lors du passage du code

Mesure 3, valoriser les comportements vertueux (réflexion du Conseil national de la sécurité routière)

Mesure 9, protection des piétons, possibilité aux gestionnaires de voirie de signaler une ligne d'arrêt d'arrêt 5m en amont d'un passage piétons

Mesure 10, "savoir rouler", généraliser l'apprentissage pour les élèves d'écoles primaires

Mesure 12, suspendre temporairement le retour d'information des contrôles des FO sur le site d'aide à la conduite (contrôles Alcool, Stupéfiants, lutte contre le terrorisme et la criminalité)

Mesure 16, augmenter la protection des acheteurs de véhicules d'occasion.

Pour certaines de ces mesures, les modalités de la mise en œuvre reste en cours de définition.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CHER

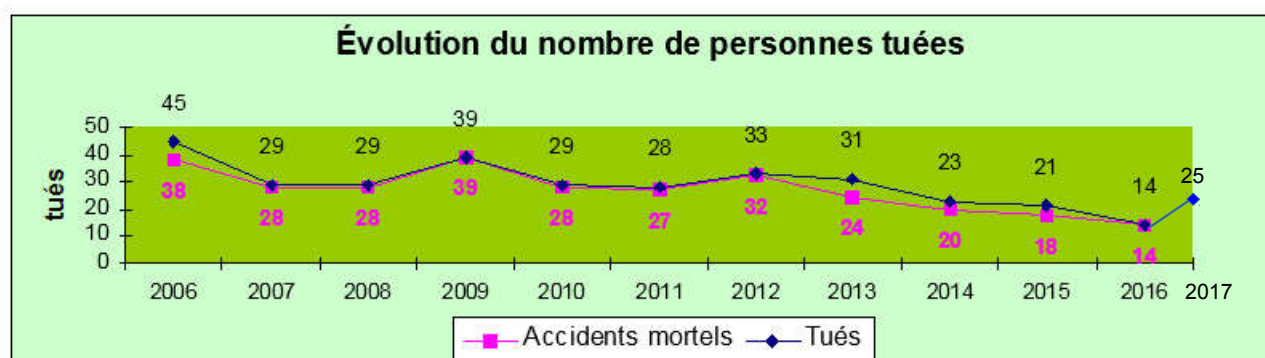
Approbation du document général d'orientation (DGO) 2018-2022

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

Le Document Général d'Orientation (DGO), qui constitue l'outil politique de programmation et de mobilisation des acteurs locaux pour lutter contre l'insécurité routière, est approuvé par la Préfète et le Procureur de la République, le Président du conseil départemental, le Président de l'association des maires du Cher et les maires des communes chef-lieu d'arrondissement. Il donne les axes prioritaires de l'action collective pour la période 2018- 2022 et sera décliné chaque année à travers les Plans Départementaux d'Action et de Sécurité Routière (PDASR).

Il s'inscrit dans le cadre de la politique gouvernementale réaffirmée lors du CISR du 9 janvier 2018, avec l'objectif de passer sous la barre des 2000 tués au niveau national à l'échéance 2020.

L'accidentologie dans le Cher



Si la période 2012-2016 est en nette amélioration par rapport à la période 2007-2011 (-26% de tués, -29% d'accidents et -28% de blessés), on compte toutefois en moyenne 1 blessé par jour et 1 tué tous les 15 jours.

Les indicateurs sont par contre en forte dégradation en 2017 avec 25 tués, et 2018 confirme cette tendance avec 12 tués à la mi-année.

Qui sont les auteurs des accidents corporels ?

L'analyse conduite sur l'année 2016 montre que les auteurs des accidents sont essentiellement les conducteurs de VL (77 %).

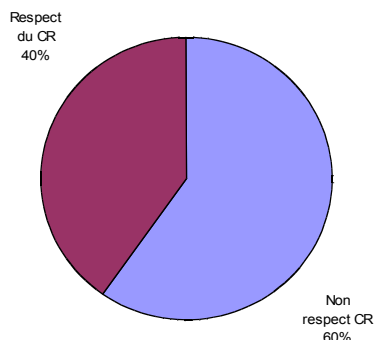
Si les 25-59 ans représentent environ 60% des auteurs, la part des 18-24 ans parmi les auteurs d'accident est presque trois fois plus élevée que sa part dans la population départementale.

Classe d'âge	14-17 ans	18-24 ans	25-59 ans	>= 60 ans
Part des auteurs	1,6%	21,3%	59,8%	17,3%
Part dans la population des plus de 14 ans	5,3%	7,7%	51,0%	36,0%

Quelles sont les causes principales ?

Contrairement à une idée reçue, la majorité des accidents corporels ont lieu de jour (70 %), en conditions atmosphériques normales (77 %) et sur route sèche (77 %) : les causes premières des accidents corporels sont liées aux comportements beaucoup plus qu'aux conditions de circulation. De plus, les accidents hors agglomération et hors autoroute, c'est-à-dire sur les routes bidirectionnelles en campagne, sont à l'origine des deux tiers des tués .

Répartition des causes d'accident entre respect et non respect du code de la route - 2016



Si 40 % des causes d'accident ne sont pas liées à un manquement au code de la route (il s'agit notamment du défaut de maîtrise ou de l'inattention du conducteur), le non-respect du code de la route est à la source de 60 % des accidents corporels. Les facteurs les plus courants sont :

- la conduite sous l'emprise de substances psychoactives (près d'1 accident sur 3),
- le refus de priorité (1 accident sur 5),
- la vitesse excessive (13 % des cas).

Quels enjeux et quelles actions ?

Le DGO a identifié 6 enjeux, basés sur l'analyse accidentologique 2012-2016 :

- le risque routier professionnel : 37 % des accidents corporels / 32 % des tués sont en rapport avec le trajet domicile travail ou l'usage professionnel du véhicule ;
- les substances psychoactives : l'alcool et les stupéfiants sont présents dans 20 % des accidents corporels mais 60 % des accidents mortels : ce sont des facteurs de gravité de premier ordre, essentiellement présents chez les hommes de 25-59 ans ;
- les jeunes 18-29 ans, surreprésentés aussi bien parmi les victimes que parmi les auteurs ;
- les seniors, usagers vulnérables surreprésentés dans la mortalité des piétons et conducteurs souffrant d'inattention, de malaise ou de défaut de maîtrise du véhicule.
- le respect des règles élémentaires de prudence, dont l'inobservation est souvent facteur d'accident grave,
- les conducteurs de la tranche d'âge 30-60 ans, où se trouve la majorité des auteurs d'accidents corporels.

Le PDASR recensera chaque année les actions conduites par l'ensemble des acteurs de la sécurité routière qui répondent à ces enjeux, et peuvent prendre de nombreuses formes : amélioration de la connaissance de l'accidentologie et des causes, sensibilisation et formation des publics cibles, actions en faveur des comportements vertueux (conducteur sobre - SAM, recours aux transports en commun, etc.), accroissement de contrôles ciblés, etc.

Carte des accidents graves dans le Cher, années 2012-2016



Observatoire Départemental de Sécurité Routière du Cher

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

Accidents graves - Années 2012 - 2016

720 accidents graves - 122 tués - 739 blessés hospitalisés

direction départementale
des Territoires

